



Ordre des ergothérapeutes
de l'Ontario

rapport
annuel



table de matière

Notre mission, notre vision	2
Message conjoint de la présidente et de la registraire	4
Activités et statistiques des comités statutaires	8
Rapport du vérificateur	19
États financiers condensés	20
Ordre, conseil, personnel et associés	21



Assemblée générale annuelle

Les membres, les intervenants et les membres du public sont chaleureusement invités à se joindre au personnel et aux membres du conseil de l'Ordre pour assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu de concert avec une réunion ordinaire du conseil le 26 octobre 2006, à 9 h, dans les locaux de l'Ordre.

Veillez composer le 1 800 890-6570 ou le 416 214-1177, poste 232, pour confirmer votre présence.

en direction de notre
vision



 Message conjoint de la présidente et de la registratrice

En 2005, le conseil a établi une nouvelle vision et un nouveau plan stratégique qui guideront l'Ordre au cours des cinq prochaines années. À l'issue de la première année de la mise en œuvre du plan stratégique, nous désirons souligner plusieurs grandes étapes que nous avons franchies

Sensibilisation

Une des priorités du plan stratégique en matière de leadership est de s'occuper de la compréhension et de la perception du rôle de l'Ordre. Le plan de communication publique que nous avons élaboré incluait une annonce d'intérêt public dans des magazines et journaux, un article de magazine rédigé à l'avance, et une vidéo remise aux directeurs de l'information de stations de télévision. Plusieurs magazines et journaux distribués en Ontario ont publié ces documents.

L'Ordre a également contribué au financement d'un projet conjoint de la Federation of Health Regulatory Colleges of Ontario afin de faire connaître les professions de la santé réglementées au public. Des stations de radio de cinq régions de la province ont diffusé des annonces qui indiquaient les avantages des professions de la santé réglementées et orientaient les auditeurs vers un site Web pour obtenir d'autres renseignements.

L'Ordre s'appuiera sur ces stratégies pour veiller à ce que le public comprenne bien son mandat et son rôle.

Optimisation technologique

La deuxième priorité en matière de leadership a trait à notre structure organisationnelle et à notre cadre de gouvernance. Elle a pour but de faire en sorte que l'Ordre soit dans la meilleure position possible pour réaliser ses activités de base et son plan stratégique. L'Ordre a déterminé qu'il était nécessaire d'améliorer son infrastructure en capitalisant sur la technologie.

Cette année, il a exécuté la première phase du nouveau système intégré de base de données qui servira les programmes fondamentaux que sont la qualité de l'exercice, la conduite et l'inscription. Ce système améliorera la cohérence des données recueillies et des statistiques utilisées dans les rapports. Après la deuxième phase, ce système et la réorganisation de notre site Web permettront aux membres de se brancher rapidement au système sécurisé afin de mettre à jour les renseignements obligatoires et d'accéder aux ressources de l'Ordre.

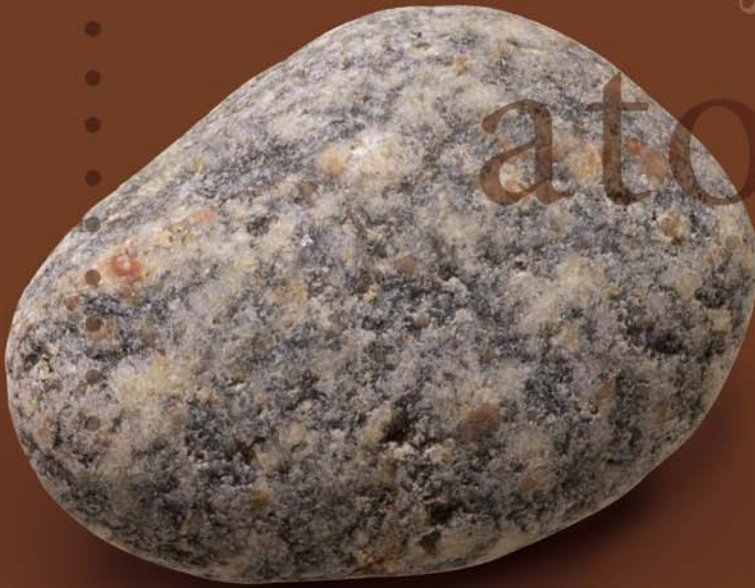
Le renouvellement en ligne de l'inscription a été offert pour la première fois à tous les membres en 2005. Ils ont été environ 34 % à l'utiliser et ont trouvé cette méthode pratique et facile. Nous nous attendons à ce qu'elle devienne l'option privilégiée de nos membres.

(suite à la page 6)

...l'Ordre misera sur
ces stratégies dans l'avenir...

pratique de qualité

sensibilisation
du public



atout

compréhension

uniformité

communication

Message conjoint de la présidente
et de la registratrice
(suite de la page 4)

Établissement de normes

Notre dernière priorité en matière de leadership est de produire des normes claires que les membres peuvent facilement appliquer quotidiennement. Cette année, l'Ordre a entrepris d'en élaborer dans les domaines de l'évaluation, du contrôle de l'infection et de la prévention des abus sexuels.

Il est important de rappeler que l'Ordre établit des normes minimales (et non pas des pratiques exemplaires). Celles-ci doivent tenir compte des commentaires et suggestions des membres afin de refléter les pratiques actuelles. L'Ordre a activement sollicité des renseignements sur ces sujets au moyen d'encarts dans des bulletins, de messages électroniques directs et d'envois postaux directs à ses membres. Ces mécanismes ont rapidement apporté des réponses et ménagé les ressources du conseil et du personnel. L'Ordre invite ses membres à continuer à lui transmettre leurs commentaires et suggestions au fil de cette importante initiative.

Alors que nous poursuivons notre route pour réaliser notre vision, nous continuerons à nous concentrer sur nos priorités en matière de leadership. Les grandes étapes franchies cette année ont non seulement catalysé la réalisation de la vision mais ont aussi réaffirmé l'orientation de l'Ordre : obtenir les commentaires et suggestions des intervenants, améliorer l'utilisation de la technologie et accroître la sensibilisation du public.



Marie Eason Klatt
Présidente

Marie Eason Klatt



Barb Worth
Registratrice

Barbara Worth



... réaffirmation
de la direction



Activités et statistiques des comités statutaires

Comité des relations avec les patients

Le comité des relations avec les patients doit, en vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, élaborer et mettre en œuvre un programme de relations avec les patients. Ceci comprend l'administration des fonds de l'Ordre pour offrir de la thérapie et des consultations aux personnes traitées par un membre reconnu comme ayant enfreint les règlements.

Jusqu'à présent, aucun membre de l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario n'a été reconnu coupable de mauvais traitements d'ordre sexuel envers un client.

Les réalisations du comité des relations avec les patients cette année comprennent ce qui suit :

- Révision de la brochure d'introduction de l'Ordre;
- Élaboration de l'ébauche des normes de l'Ordre sur la prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel;
- Distribution de l'ébauche des normes de l'Ordre sur la prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel pour obtenir les commentaires des membres.

Les autres sujets discutés par le comité comprenaient l'élaboration de normes pour le maintien des limites professionnelles, es conflits d'intérêts et la publicité.

Comité d'inscription

Le comité d'inscription est responsable de l'examen des demandes d'inscription envoyées au comité si la registraire :

- n'est pas certaine, pour des motifs valables, que le demandeur respecte les exigences d'inscription;
- croit que des conditions ou des restrictions devraient être imposées à un certificat d'inscription et le demandeur ne veut pas accepter ces conditions ou restrictions;
- propose de refuser la demande.

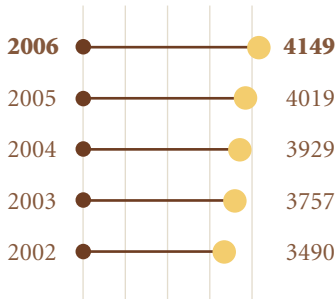
Au cours de la période allant du 1er juin 2005 au 31 mai 2006, les activités du service et du comité d'inscription ont compris ce qui suit :

1. Examen de dix demandes d'inscription — une demande a été refusée, trois demandes ont été acceptées avec des conditions et six autres ont été acceptées sans condition ou restriction.
2. Examen de huit demandes de réintégration de la profession. Trois de ces demandeurs ont rempli les exigences de réintégration et deux de ces trois demandeurs détiennent maintenant un certificat général.

Les autres activités réalisées comprenaient l'approbation d'une nouvelle exigence en matière de compétence linguistique pour un test d'anglais comme langue étrangère (test TOEFL) en ligne.

Dans le cadre du processus d'inscription de 2005, 34 % des demandeurs ont profité du nouveau service de renouvellement de l'inscription en ligne de l'Ordre.

Nombre total de membres inscrits au cours des 5 dernières années



Inscrits par catégorie

	#
Nombre total d'inscrits au 31 mai, 2006	4149
Nombre total avec un certificat general	4104
Nombre total avec un certificat provisoire	44
Nombre total avec un certificat temporaire	1

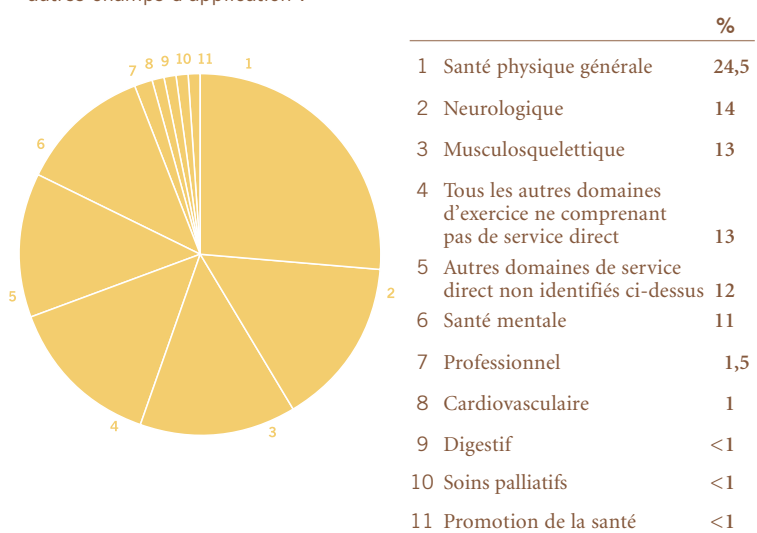
Inscrits par catégorie

Pourcentage d'ergothérapeutes dans chaque domaine d'Exercice :

	%
Chefs de service	5,1
Leaders professionnels	4
Fournisseurs de service direct	76
Éducateurs	2,2
Chercheurs	<1
Vente de matériel	<1
« Autres » (domaines ne faisant pas partie d'une catégorie)	3,3
Nombre total non précisé (en blanc)	8,3

Champ d'application

Pourcentage d'ergothérapeutes dans chaque champ d'application répartis selon les services directs (10 champs d'application), puis pourcentage de tous les autres champs d'application :

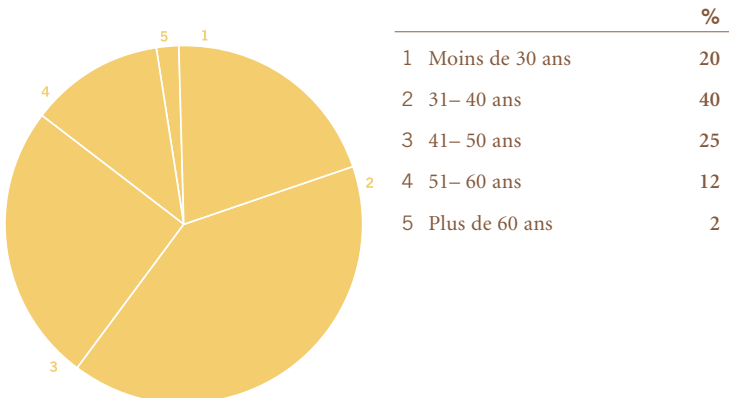


Nouveaux diplômés

Nombre total de membres inscrits qui ont obtenu un diplôme en 2005/2006 :

	188
	%
en Ontario	91
hors de l'Ontario mais au Canada	6
hors du Canada	3

Plages d'âge des ergothérapeutes



Comité d'assurance de la qualité

Le programme sur la qualité de l'Ordre vise à encourager une pratique réflexive et à fournir des outils et des ressources aux thérapeutes afin qu'ils continuent à améliorer leurs connaissances et leurs aptitudes. Le programme est conçu pour s'assurer que les membres inscrits peuvent démontrer le maintien de leur compétence.

Le comité d'assurance de la qualité est constitué en vertu de la LPSR pour :

- élaborer, mettre en œuvre et surveiller un programme d'assurance de la qualité pour les membres de l'Ordre;
- établir des règlements et des politiques reliés aux programmes d'assurance de la qualité, selon les besoins;
- élaborer des lignes directrices pour l'exercice de la profession, selon les besoins;
- examiner les cas de mauvais traitements d'ordre sexuel, tel que défini dans l'alinéa 1(3)c), acheminés par le comité exécutif, le comité des plaintes ou le conseil et adopter des mesures qui se conforment au paragraphe 95(2.1) de l'annexe 2;
- acheminer les questions d'inconduite, de négligence ou d'incapacité au comité exécutif, le cas échéant.

Les réalisations du comité d'assurance de la qualité et des programme sur la qualité pour l'exercice financier 2005/2006 comprennent ce qui suit :

1. Élaboration d'un modèle de programme de logique;
2. Élaboration et distribution du modèle PÉRP 8 :
*Confidentialité et Protection des renseignements personnels :
Ce-que les érgothérapeutes de l'Ontario doivent savoir;*
3. Révision importante des processus et des outils pour l'examen de la compétence 2005;
4. Introduction d'une liste de vérification sur le consentement pour tous les membres inscrits;
5. Réalisation d'un examen de la compétence de 196 membres inscrits en 2005;
6. Réalisation de dix évaluations de la compétence sur le terrain;
7. Mise au point d'un plan d'évaluation de programme issu du modèle de logique de programme;
8. Mise en œuvre d'un nouveau système de base de données pour permettre la production de rapports se fondant sur les résultats.

Examen de la compétence

PARTICIPANTS	#
Membres inscrits entamant le processus :	242
Sélections au hasard :	226
Reports d'années précédentes :	14
Acheminements :	2
Reports/abandons/exclusions actuels :	45
Nombre total de personnes participant au processus :	197

RÉSULTATS DES PARTICIPANTS	%
Toutes les exigences ont été remplies ¹	56
Exigences non remplies – aucun suivi nécessaire ²	35
Exigences non remplies – suivi nécessaire ³	7
Évaluation de la compétence requise ⁴	2

¹ Tout le matériel du portefeuille demandé a été présenté et tous les pointages des questionnaires sur l'exercice de la profession provenant du rapport du membre inscrit étaient équivalents ou supérieurs au seuil acceptable.

² Ceci comprenait des cas où du matériel du portefeuille manquait et/ou des pointages des questionnaires sur l'exercice étaient inférieurs au seuil acceptable — le comité de l'assurance de la qualité avait déterminé qu'un suivi n'était pas nécessaire.

³ Ceci comprenait des cas où un suivi de la mise à jour du matériel du portefeuille était nécessaire afin de terminer l'examen de la compétence de 2005.

⁴ Ces membres inscrits ont dû paraître devant le comité d'assurance de la qualité et ont dû faire évaluer leur compétence parce que le matériel de leur portefeuille n'était pas à jour ou leurs pointages des questionnaires sur l'exercice étaient inférieurs au seuil acceptable.

Évaluation de la compétence

PARTICIPANTS	#
Membres inscrits entamant le processus :	21
Sélections au hasard :	7
Acheminements :	14
Reports d'années précédentes :	2
Reports/abandons/exclusions actuels :	3
Évaluations par les pairs :	10
Décisions prises par le comité d'AQ :	9

RÉSULTATS DES PARTICIPANTS (DÉCISIONS) :	%
Aucune recommandation ou exigence :	22
Recommandations seulement :	56
Recommandations et une ou plusieurs exigences :	11
Exigences seulement (amélioration de la compétence) :	11
Acheminement au comité de direction :	0

Évaluation de la compétence (suite)

RÉSULTATS DE LA DÉCISION	%
Recommandations :	56
Aucune intervention :	22
Recommandations et exigences :	11
Amélioration de la compétence :	11

SUJETS DE PRÉOCCUPATION D'APRÈS LES RECOMMANDATIONS (6 SUJETS PRINCIPAUX)*

	%
Actes autorisés :	24
Consentement :	20
Tenue de dossiers :	20
Pensée critique :	12
Développement professionnel :	12
Milieu de travail :	12

*Veuillez prendre note que plus d'un sujet de préoccupation peut être identifié dans une recommandation.

Amélioration de la compétence

PARTICIPANTS :	#
Nombre total de cas entamant le processus :	4
Cas reportés d'années précédentes :	3
Nouveaux cas :	1
Cas abandonnés :	1
Cas suspendus :	1
Cas terminés :	1
Cas en cours :	1

Comité exécutif

Le comité exécutif de l'Ordre a le rôle de :

- gérer les questions administratives qui doivent être traitées entre les rencontres du conseil, sauf en ce qui concerne les règlements;
- réviser l'information présentée à l'Ordre lorsque la registraire détermine qu'une enquête est nécessaire;
- traiter des cas acheminés par le comité d'assurance de la qualité.

Voici certaines des réalisations du comité exécutif pendant le dernier exercice financier :

1. Recommandation au conseil d'approuver le budget 2005/2006;
2. Recommandation au conseil d'approuver un cadre de travail pour les publications de l'Ordre et l'élaboration de documents sur les normes d'exercice;
3. Recommandation au conseil d'approuver une nouvelle norme sur l'évaluation recommandée par le sous-comité des questions sur l'exercice;
4. Il est recommandé que le conseil approuve une nouvelle ébauche de norme concernant la prévention des infections qui avait été recommandée par le sous-comité sur les questions liées à l'exercice de la profession pour distribution aux membres inscrits afin d'obtenir leurs commentaires;
5. Recommandation au conseil d'approuver des changements au règlement général, partie IV, sur l'avis de rencontres et d'audiences;
6. Organisation d'un événement éducatif sur la gouvernance et orientation pour mettre en œuvre le plan d'action qui en a résulté;
7. Approbation d'une lettre d'entente avec ICIS — ceci porte sur le partage de données de l'OEO avec ICIS aux fins de planification des ressources humaines sur la santé;
8. Approbation des soumissions de l'Ordre au Conseil consultatif sur la réglementation des professions de la santé;
9. Approbation de la participation de l'Ordre comme site pilote pour une base de données professionnelles sur la santé en Ontario;
10. Recommandation au conseil d'approuver un changement dans les règlements pour créer une banque de participants pour les audiences;
11. Recommandation au conseil d'approuver des changements aux règlements pour définir le nombre de mandats pour les membres universitaires au conseil et pour modifier les critères de sélection et de disqualification des membres universitaires et des membres élus au conseil ainsi que des membres de comité ne faisant pas partie du conseil;
12. Recommandation au conseil d'approuver des changements à l'entente de reconnaissance réciproque;

Le comité exécutif est également responsable d'examiner les cas qui lui sont signalés par la registraire ou le comité des plaintes. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles on peut demander au comité exécutif d'examiner un cas. Pour l'exercice financier 2005/2006, le comité a examiné 9 cas received from the following Sources :

Rapports obligatoires	3
Acheminements du comité d'assurance de la qualité	1
Enquêtes de la registraire, y compris les cas acheminés par le comité des plaintes	5

À la fin des délibérations, le comité peut :

- acheminer le cas au comité de discipline pour tenir une audience sur des allégations se rapportant à une inconduite professionnelle ou à de l'incompétence;
- acheminer le cas au comité d'aptitude professionnelle pour tenir une audience sur l'incapacité;
- adopter toute autre mesure qui peut être jugée appropriée afin de préserver l'esprit de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées.

Le comité a résolu 9 affaires pendant l'exercice financier 2005/2006. Elles ont été résolues des façons suivantes :

Conseils écrits	6
Acheminements du comité de discipline	2
Suspension du processus	1

Comité des plaintes

Le comité des plaintes examine les plaintes présentées à l'Ordre par les membres du public. Le comité effectue une enquête sur ces plaintes et, après avoir obtenu des renseignements pertinents, peut résoudre le problème des façons suivantes :

- en demandant au membre inscrit de se présenter devant un groupe de traitement des plaintes pour recevoir une mise en garde;
- en acheminant l'affaire au comité de direction pour délibérer sur l'incapacité du membre inscrit;
- en acheminant l'affaire au comité de discipline pour tenir une audience sur la possibilité d'une faute professionnelle ou d'incompétence;
- en prenant toute autre mesure jugée nécessaire et n'allant pas à l'encontre de l'esprit de la LPSR.

Le comité fait tout son possible pour résoudre les affaires qui lui sont présentées en moins de 120 jours et toutes les décisions du comité peuvent faire l'objet d'un appel auprès de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé.

Pendant l'année financière 2005/2006, l'Ordre a reçu 20 plaintes officielles. Ce nombre est similaire au nombre de plaintes reçues au cours des années précédentes : 29 en 2004-2005 et 23 en 2003-2004.

Bien que la plupart des plaintes continuent d'être présentées par des clients, il y a eu une augmentation du nombre de plaintes présentées par d'autres membres du public.

Client	9
Représentant d'un client	5
Employeur	5
Ergothérapeute	1

Les quatre problèmes les plus souvent signalés concernant l'exercice de la profession par un membre inscrit étaient : processus d'évaluation — récolte de données, opinion sur l'évaluation, processus d'intervention et communication opportune et efficace. Ceci est resté assez uniforme.

Le comité des plaintes a disposé de 22 cas pendant l'exercice financier 2005/2006. Ils ont été résolus comme suit :

Fermé en attendant une réinscription	2
Déclaré sans fondement	15
Acheminé aux comités de direction et de discipline	2
Retiré	2
Mise en garde écrite	1

Sur les cas résolus pendant l'exercice financier 2005/2006, 11 ou 55% ont été résolus en moins de 120 jours et 4 ont fait l'objet d'un appel devant la Commission d'appel et de révision des professions de la santé. Sur les cas examinés par la Commission pendant cet exercice, Toutes les décisions prises par le comité des plaintes ont été confirmées.

Autres activités du comité des plaintes réalisées au cours de l'exercice financier :

1. Examen et évaluation des commentaires reçus en faisant un sondage des plaignants et des membres inscrits qui ont participé au processus de plainte;
2. Approbation de l'adoption du langage sur les compétences essentielles pour pouvoir préparer et analyser les tendances;
3. Révision de toutes les fiches de renseignements reliées au processus de plainte pour les membres inscrits et le public;
4. Approbation de la création d'un processus de présentation de plaintes en ligne.

Comité de discipline

Les comités des plaintes et de direction acheminent des cas au comité de discipline. Le comité est chargé d'entendre les allégations de faute professionnelles et d'incompétence qui se rapportent à l'exercice de l'ergothérapie. Pendant l'exercice financier 2005/2006, l'Ordre a tenu des audiences disciplinaires pour ce qui suit :

Ronak Kotecha
Melanie Holowach
Melissa Coiffe
Lise Thibert

Dans chaque cas, les membres ont été reconnus comme ayant commis des actes d'inconduite professionnelle. Voici un résumé des allégations entendues par le comité pendant les quatre audiences :

- Ne pas remplir toute la documentation et/ou tenir des dossiers en temps opportun;
- Entrer des données en retard et ne pas inscrire la date selon le format approprié;
- Ne pas communiquer avec des collègues, des organismes de financement, des clients et/ou le PAAF en temps opportun;
- Antidater des soumissions à l'Ordre;
- Réécrire des notes après qu'une plainte ait été présentée à l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario;
- Faire de fausses déclarations à l'Ordre pendant une enquête;
- Faire de fausses déclarations à l'employeur et/ou dissimuler des actions vis-à-vis l'employeur;
- Inscrire frauduleusement les initiales d'un membre du personnel de soutien sur des documents qui doivent être déposés;
- Participer à un système dans le cadre duquel le vendeur a payé directement ou indirectement les coûts d'évaluation;
- Accepter un paiement d'un client qui a reçu un chèque d'un vendeur pour couvrir les coûts d'évaluation;
- Ne pas soumettre une demande de financement au PAAF;
- Ne pas remettre des documents à un client après qu'une demande en ce sens ait été faite;
- Ne pas communiquer avec l'Ordre après que celui-ci ait essayé de communiquer avec le membre par téléphone ou courrier;
- Ne pas aviser des clients ou prendre les dispositions nécessaires vis-à-vis les clients lorsque des services privés cessent d'être offerts;
- Ne pas intégrer les conseils reçus du comité de conformité lors d'un avertissement verbal afin de prévenir des plaintes similaires plus tard;
- Ne pas réaliser des évaluations correctes et complètes;
- Ne pas exiger des clients qu'ils essaient les appareils et accessoires fonctionnels avant de les recommander;

- Faire des recommandations inappropriées à des clients concernant des appareils et accessoires fonctionnels;
- Ne pas effectuer des visites de suivi après que les appareils et accessoires fonctionnels soient délivrés;
- Ne pas donner un choix de vendeurs aux clients;
- Ne pas communiquer avec le PAAF pour discuter de demandes non remplies;
- Fournir des renseignements pouvant induire en erreur les clients et le PAAF concernant l'admissibilité de clients à des appareils et accessoires fonctionnels;
- Ne pas participer à une vérification des dossiers avec l'employeur;
- Ne pas respecter l'obligation de confidentialité en ne gardant pas des données cliniques et de recherche (sortir sans redonner à l'employeur des données confidentielles);
- Ne pas respecter des ententes verbales avec un représentant de l'Ordre.

Un résumé de toutes les audiences de discipline tenues pendant l'exercice financier 2005/2006 et les exercices précédents peut être consulté sur le site Web de l'Ordre à www.coto.org. De plus, des exemplaires des décisions prises par le groupe responsable des audiences peuvent être obtenus en communiquant avec la gestionnaire des enquêtes et résolutions des différends par courrier régulier, téléphone, télécopieur ou courrier électronique.

Les autres activités du comité de discipline pendant l'exercice financier 2005/2006 comprennent ce qui suit :

1. Faire une modification à un règlement pour permettre à tous les membres du conseil, à l'exception de ceux qui sont membres du comité exécutif, d'être admissible à devenir membre du groupe réalisant des audiences.

Comité d'aptitude professionnelle

Le comité d'aptitude professionnelle écoute et évalue les allégations d'incapacité mentale ou physique ainsi que les demandes de rétablissement de certificats qui ont été annulés ou suspendus pour des raisons d'incapacité.

Il n'y a eu aucune audience se rapportant à l'aptitude professionnelle pendant l'exercice 2005/2006.

Rapport du vérificateur

Les états financiers condensés et le bilan des opérations ci-joints ont été établis à partir des états financiers complets de l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario au 31 mai 2006, pour l'exercice clos à cette date, et sur lesquels nous avons formulé une opinion sans réserve dans notre rapport daté du 21 juin 2006. La présentation d'un résumé fidèle des états financiers complets relève de la responsabilité de l'administration. Notre responsabilité, en conformité avec la note d'orientation pertinente concernant la certification, publiée par l'Institut canadien des comptables agréés, consiste à faire rapport sur les états financiers condensés.

À notre avis, les états financiers condensés ci-joints donnent, à tous les égards importants, un résumé fidèle des états financiers complets et sont conformes aux critères décrits dans la note d'orientation susmentionnée.

Étant donné que les états financiers condensés ne contiennent pas tous les renseignements requis par les principes comptables généralement acceptés au Canada, les lecteurs doivent garder à l'esprit qu'ils risquent de ne pas convenir à leurs fins. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la situation financière et les résultats d'exploitation, les lecteurs devront se reporter aux états financiers complets.

Toronto (Ontario)
Le 21 juin 2006

Clarke Henning LLP
Comptables agréés

États financiers condensés

AU 31 MAI 2006

	2006	2005
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et titres négociables	1,884,293 \$	1,800,049 \$
recevoir et charges payées d'avance	24,789	16,033
	1,909,082	1,816,082
Biens immobiliers et équipement	166,043	193,590
	2,075,125 \$	2,009,672 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes payables et charges à payer	110,747 \$	106,923 \$
Produit comptabilisé d'avance	1,366,061	1,105,365
	1,476,808	1,212,288
Incitation reportée de bail	86,873	98,720
	1,563,681	1,311,008
ACTIF NET		
Fonds affectés à des fins particulières	330,534	434,436
Investis dans des immobilisations	79,170	94,870
Exploitation – non affecté	101,740	169,358
	511,444	698,664
	2,075,125 \$	2,009,672 \$

Bilan condensé des opérations

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MAI 2006

Recettes		
Cotisations et frais de demande d'inscription	1,939,115 \$	1,715,820 \$
Intérêts et autres revenus	76,036	75,987
	2,015,151	1,791,807
Dépenses		
Salaires, avantages sociaux et perfectionnement professionnel	836,757	773,045
Conseil	153,205	187,400
Coûts d'occupation	228,977	227,241
Fonds affectés		
– Enquêtes et résolution de différends	133,731	62,711
– Assurance de la qualité	18,201	–
– Projets spéciaux	169,534	83,138
Communications	151,344	147,711
Assurance de la qualité	122,825	116,154
Inscription	59,174	31,923
Dépréciation	66,709	55,194
Autres dépenses de fonctionnement	261,914	212,548
	2,202,371	1,897,065
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(187,220) \$	(105,258) \$

Les données comparatives pour l'année 2005 sont reclassées pour se conformer à la présentation adoptée pour la présente année.



Conseil de l'Ordre

Rangée arrière, de gauche à droite

CAROL MIERAS
District 4

LESYA DYK
District 2

JOY SOMMERFREUND
District 3

HAZEL BOWLES
District 2

SYLVIA BODDENER
District 1

MARIA LEE
Représentante du public

UPALI OBEYESEKERE
Représentante du public

BONNY JUNG
Membre universitaire

JAN MILLER POLGAR
Membre universitaire

Rangée avant, de gauche à droite

MARIE EASON KLATT
District 1

SHARON KULAR
Public Member

JONATHAN CHEUNG
District 6

RUTH YOUNG
District 5

PAM GOLDSILVER
District 1

Les membres suivants
du conseil sont absents;
leur mandat se terminait
au printemps 2006 :

CHRIS ANDREWS
Représentante du public

BARBARA MILLS
District 3

HARRY MCCOSH
Représentante du public

ED RAYMENT
Représentante du public

WILLIAM YEE
Représentante du public

Membres de Comité non-membre du Conseil

Les personnes suivantes siègent actuellement à des comités sans être membres du conseil
ou ont terminé leur mandat au cours de l'année 2005/2006.

REBECCA BAUMAN
Sous-comité des questions
sur l'exercice

NANCY CLARK
Sous-comité de l'assurance
de la qualité

LINDA COTTRELL
Comité de l'assurance
de la qualité

DIANE DOUGLAS
Comité d'examen
de l'aptitude à exercer

RACHEL GERVAIS
Sous-comité de l'assurance
de la qualité

HEATHER HAMILTON
Sous-comité de l'assurance
de la qualité

NIKI KIEPEK
Sous-comité des questions
sur l'exercice

MARTA KRYWONIS
Comité de l'assurance
de la qualité

MARY LALONDE
Sous-comité des questions
sur l'exercice

BRENT MCDEVITT
Sous-comité de l'assurance
de la qualité

MANDANA JAM MODARAI
Sous-comité des questions
sur l'exercice

KATHLEEN MURPHY
Comité des plaintes

WANDA NAYDUK
Comité des relations
avec les patients

E. KAREN OLSZOWIEC
Sous-comité des questions
sur l'exercice

CHRISTINE RUPERT
Comité de l'inscription

JOSÉE SEGUIN
Sous-comité de l'assurance
de la qualité

TERI LYNN SHACKLETON
Conseil de rédaction

JENNIFER SHIN
Sous-comité de l'assurance
de la qualité

THELMA SUMSION
Sous-comité
de l'éducation continue

JUDY THREINEN
Comité de discipline

JOYCE TRYSSENAAR
Sous-comité de l'assurance
de la qualité

KIM WOODLAND
Groupe de travail
sur les membres inscrits
non cliniques



Personnel de l'Ordre

Rangée arrière, de gauche à droite

PAM MARLER
Coordonnatrice
de l'inscription

BRIGEEN TRACY
Gestionnaire,
Programmes sur la qualité

ROXANNE YEUN
Aide administrative,
Relations externes

MARION RANTIN
Aide administrative,
Exercice de la professione

ANITA ASHTON
Gestionnaire, Enquêtes
et résolutions des différends

LISA ANNE LABILLOIS
Adjointe aux opérations
et aux communications

Rangée avant, de gauche à droite

KATHY RAMPERSAD
Directrice, Opérations
et communications

BARB WORTH
Registratrice

HELEN NAVARATNARAJA
Associée,
Exercice de la profession

Absents :

KAREN ALMEIDA
Associée, Enquêtes
et résolutions des différends

JEWELLE SMITH-JOHNSON
(congé de maternité)

REGISTRATRICE ADJOINTE
Poste vacant

HELEN ANTEBI
Expert-conseil sur les
ressources de la pratique

Collaborateurs

MARILYN BARTLETT
Enquêteur

DEAN BENARD
Enquêteur

GILLIAN SYMONS
Photographe (clinique)

CLARKE HENNING & CO.
Vérificateurs

AJAZ SADIQ
Comptable

CRESCENT GROUP LTD.
Conception Graphique

MATRIX RESEARCH LTD.
Consultants du programme
d'assurance de la qualité

BRUCE ZINGER
Photographe
(personnel et conseil)

Conseillers juridiques

EDWARD R. SMITH
Practical Legal Solutions, LLP

RICHARD STEINECKE,
JULIE MACIURA
Steinecke Maciura Le Blanc

CHRISTINE TOMLINSON
Ruben Tomlinson, LLP

BRIAN GOVER
Stockwoods

ALAN BROMSTEIN
Avocat

Évaluation par les pairs

MARDI BURTON

GINETTE CÔTÉ

SIOBHÁN DONAGHY

MICHAEL O'DRISCOLL

ERIKA POND-CLEMENTS

NELLY SCHURMAN

SANDRA SAHAGIAN WHALEN

SUSAN WILKINSON

GABRIELE WRIGHT

Consultants

JOHN NICHOL
M&N Consultants

JUDITH DAVIDSON-PALMER
J. Davidson-Palmer
and Associates

HELEN FISCH
Coffey, Fisch Associates

BRENDA ROSS
Evidence Based Insights

HELEN ANTEBI



Ordre des ergothérapeutes
de l'Ontario

20 rue Bay, bureau 900
Toronto, ON M5J 2N8
Téléphone : 416.214.1177
Appel sans frais : 1.800.890.6570
Télécopier : 416.214.1173
www.coto.org

